60ème ANNEE



Correspondant au 17 octobre 2021

الجمهورية الجسزارية الجمهورية الديمقرطنة الشغبية

المركب الأرسية

اِتفاقات دولية ، قوانين ، ومراسيم وترارات وآراء ، مقررات ، مناشير ، إعلانات وبالاغات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DIEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT	Algérie Tunisie Maroc	ETRANGER (Pays autres	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT
ANNUEL	Libye	que le Maghreb)	WWW.JORADP.DZ
	Mauritanie		Abonnement et publicité:
	1 An	1 An	IMPRIMERIE OFFICIELLE
			Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE
Edition originale	1090,00 D.A	2675,00 D.A	Tél : 023.41.18.89 à 92
			Fax: 023.41.18.76
Edition originale et sa traduction	2180,00 D.A	5350,00 D.A	C.C.P. 3200-50 Clé 68 ALGER
		(Frais d'expédition en sus)	BADR: Rib 00 300 060000201930048
			ETRANGER : (Compte devises)
			BADR: 003 00 060000014720242

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. *Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.*Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE

DECRETS

d'une minute de silence à la mémoire des Chouhada des massacres du 17 octobre 1961
Décret exécutif n° 21-388 du 6 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 13 octobre 2021 modifiant la répartition par secteur des dépenses d'équipement de l'Etat pour 2021
Décret exécutif n° 21-389 du 6 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 13 octobre 2021 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère de la culture et des arts.
Décret exécutif n° 21-390 du 6 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 13 octobre 2021 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère de la transition énergétique et des énergies renouvelables
Décret exécutif n° 21-391 du 6 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 13 octobre 2021 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère de l'agriculture et du développement rural
DECISIONS INDIVIDUELLES
Décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du directeur des relations extérieures et de l'animation scientifique à l'institut national d'études de stratégie globale
Décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin aux fonctions d'un directeur d'études à l'organe national de prévention et de lutte contre la corruption
Décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du délégué local du médiateur de la République à la wilaya de Annaba
Décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin aux fonctions d'un chargé de mission auprès des services du Premier ministre
Décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin aux fonctions de sous-directrices au ministère des finances
Décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à l'ex-ministère des affaires étrangères
Décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice à l'ex-ministère de l'intérieur et des collectivités locales
Décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du directeur du centre de recherche en mécanique
Décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du directeur du centre de recherche scientifique et technique en anthropologie sociale et culturelle
Décret présidentiel du 3 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 10 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du directeur de la communication, des publications, de la documentation et des archives au Conseil national économique, social et environnemental
Décret présidentiel du 3 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 10 octobre 2021 mettant fin aux fonctions d'un directeur d'études à l'ex-Conseil national économique et social
Décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin aux fonctions d'une chargée d'études et de synthèse au secrétariat administratif et technique du Conseil supérieur de la langue arabe
Décrets présidentiels du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 portant nomination de chargés d'études et de synthèse à la Présidence de la République
Décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 portant nomination d'un chef de division à l'organe national de prévention et de lutte contre la corruption
Décrets présidentiels du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 portant nomination aux services du médiateur de la République
Décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 portant nomination du délégué local du médiateur de la République à la wilaya de Boumerdès
Décret présidentiel du 4 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 11 octobre 2021 portant nomination de chefs de sûreté de wilayas
Décret présidentiel du 3 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 10 octobre 2021 portant nomination d'un directeur d'études au secrétariat administratif et technique du Conseil supérieur de la langue arabe
Décrets exécutifs du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin aux fonctions de sous-directeurs à l'ex-ministère de l'énergie
Décret exécutif du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin à des fonctions au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Décret exécutif du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet du ministre de la formation et de l'enseignement professionnels
Décret exécutif du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du directeur général de l'établissement public de transport urbain de Djelfa

SOMMAIRE (suite)

de Saïda
Décret exécutif du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du directeur de la santé et de la population à la wilaya de Guelma
Décret exécutif du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 portant nomination au ministère de l'énergie et des mines
Décret exécutif du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 portant nomination au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Décret exécutif du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 portant nomination à l'université de Relizane
ARRETES, DECISIONS ET AVIS
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
Arrêté interministériel du 28 Safar 1443 correspondant au 5 octobre 2021 mettant fin au détachement d'un magistrat auprès du ministère de la défense nationale, en qualité de président de la chambre d'accusation à la Cour d'appel militaire d'Oran/2ème région militaire
Arrêté interministériel du 28 Safar 1443 correspondant au 5 octobre 2021 mettant fin au détachement d'un magistrat auprès du ministère de la défense nationale, en qualité de président du tribunal militaire d'Oran/2ème région militaire
Arrêté interministériel du 28 Safar 1443 correspondant au 5 octobre 2021 portant détachement d'un magistrat auprès du ministère de la défense nationale, en qualité de président de la chambre d'accusation à la Cour d'appel militaire d'Oran/2ème région militaire
Arrêté interministériel du 28 Safar 1443 correspondant au 5 octobre 2021 portant détachement d'un magistrat auprès du ministère de la défense nationale, en qualité de président du tribunal militaire d'Oran/2ème région militaire
MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Arrêté interministériel du 5 Safar 1443 correspondant au 12 septembre 2021 modifiant et complétant l'arrêté interministériel du 22 juin 1985 fixant le répertoire des collectivités territoriales, institué par les dispositions de l'article 1er du décret n° 85-20 du 2 février 1985
Arrêté du 19 Safar 1443 correspondant au 26 septembre 2021 complétant l'arrêté du 7 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 29 décembre 2014 fixant les caractéristiques techniques des documents d'état civil
MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES
Arrêté du 16 Safar 1443 correspondant au 23 septembre 2021 modifiant l'arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 fixant le règlement technique relatif aux spécifications techniques de maintenance des ouvrages de transport de l'électricité
MINISTERE DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS
Arrêté du 9 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 19 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 10 Rabie Ethani 1437 correspondant au 20 janvier 2016 fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'agence nationale des fréquences
Arrêté du 20 Safar 1443 correspondant au 27 septembre 2021 portant délégation de signature au sous-directeur des moyens généraux
MINISTERE DES RESSOURCES EN EAU ET DE LA SECURITE HYDRIQUE
Arrêté du 12 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 23 juin 2021 modifiant l'arrêté du 25 Chaoual 1438 correspondant au 19 juillet 2017 portant composition des membres du comité du bassin hydrographique « Algérois-Hodna-Soummam »
Arrêté du 12 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 23 juin 2021 modifiant l'arrêté du 25 Chaoual 1438 correspondant au 19 juillet 2017 portant composition des membres du comité du bassin hydrographique « Constantinois-Seybousse-Mellègue »
Arrêté du 12 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 23 juin 2021 modifiant l'arrêté du 25 Chaoual 1438 correspondant au 19 juillet 2017 portant composition des membres du comité du bassin hydrographique « Oranie-Chott Chergui »
Arrêté du 12 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 23 juin 2021 modifiant l'arrêté du 25 Chaoual 1438 correspondant au 19 juillet 2017 portant composition des membres du comité du bassin hydrographique « Cheliff- Zahrez »
Arrêté du 12 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 23 juin 2021 modifiant l'arrêté du 25 Chaoual 1438 correspondant au 19 juillet 2017 portant composition des membres du comité du bassin hydrographique « Sahara »
2017 portant composition des membres du comité du bassin hydrographique « Sahara »

DECRETS

Décret présidentiel n° 21-392 du 9 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 16 octobre 2021 portant consécration de l'observation d'une minute de silence à la mémoire des Chouhada des massacres du 17 octobre 1961.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Décrète :

Article 1er. — L'observation d'une minute de silence est consacrée, le 17 octobre de chaque année à 11 du matin, à travers tout le territoire national et au niveau des représentations diplomatiques et consulaires algériennes à l'étranger, à la mémoire des Chouhada des massacres du 17 octobre 1961, perpétrés à Paris.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 16 octobre 2021.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

Décret exécutif n° 21-388 du 6 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 13 octobre 2021 modifiant la répartition par secteur des dépenses d'équipement de l'Etat pour 2021.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu l'ordonnance n° 21-07 du 27 Chaoual 1442 correspondant au 8 juin 2021 portant loi de finances complémentaire pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 98-227 du 19 Rabie El Aouel 1419 correspondant au 13 juillet 1998, modifié et complété, relatif aux dépenses d'équipement de l'Etat;

Décrète:

Article 1er. — Il est annulé, sur 2021, un crédit de paiement de deux milliards huit cent quatre-vingt millions de dinars (2.880.000.000 DA) et une autorisation de programme de deux milliards huit cent quatre-vingt millions de dinars (2.880.000.000 DA), applicables aux dépenses à caractère définitif (prévues par l'ordonnance n° 21-07 du 27 Chaoual 1442 correspondant au 8 juin 2021 portant loi de finances complémentaire pour 2021), conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2021, un crédit de paiement de deux milliards huit cent quatre-vingt millions de dinars (2.880.000.000 DA) et une autorisation de programme de deux milliards huit cent quatre-vingt millions de dinars (2.880.000.000 DA), applicables aux dépenses à caractère définitif (prévues par l'ordonnance n° 21-07 du 27 Chaoual 1442 correspondant au 8 juin 2021 portant loi de finances complémentaire pour 2021), conformément au tableau « B » annexé au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 13 octobre 2021.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

ANNEXE

Tableau « A » Concours définitifs

(En milliers de DA)

SECTEUR	MONTANTS ANNULES	
SECTEUR	C.P.	A.P.
Provision pour dépenses imprévues	2.880.000	2.880.000
TOTAL	2.880.000	2.880.000

Tableau « B » Concours définitifs

(En milliers de DA)

SECTEUR	MONTANTS OUVERTS	
	C.P.	A.P.
Infrastructures socio-culturelles	2.880.000	2.880.000
TOTAL	2.880.000	2.880.000

Décret exécutif n° 21-389 du 6 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 13 octobre 2021 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère de la culture et des arts.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu l'ordonnance n° 21-07 du 27 Chaoual 1442 correspondant au 8 juin 2021 portant loi de finances complémentaire pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 21-14 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, à la ministre de la culture et des arts ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé, sur 2021, un crédit de trois millions huit cent mille dinars (3.800.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la culture et des arts et au chapitre n° 43-04 « Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère culturel ».

Art. 2. — Il est ouvert sur 2021, un crédit de trois millions huit cent mille dinars (3.800.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la culture et des arts et au chapitre n° 36-24 « Subvention à l'école nationale de conservation et de restauration des biens culturels ».

Art. 3. — Le ministre des finances et la ministre de la culture et des arts, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 13 octobre 2021.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

Décret exécutif n° 21-390 du 6 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 13 octobre 2021 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère de la transition énergétique et des énergies renouvelables.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu l'ordonnance n° 21-07 du 27 Chaoual 1442 correspondant au 8 juin 2021 portant loi de finances complémentaire pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 21-08 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de la transition énergétique et des énergies renouvelables ;

Décrète:

Article 1er. — II est annulé, sur 2021, un crédit de un million huit-cent mille dinars (1.800.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la transition énergétique et des énergies renouvelables et au chapitre n° 35-01 « Administration centrale — Entretien des immeubles ».

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2021, un crédit de un million huit-cent mille dinars (1.800.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la transition énergétique et des énergies renouvelables et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de la transition énergétique et des énergies renouvelables sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 13 octobre 2021.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

ETAT ANNEXE

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET DES ENERGIES RENOUVELABLES	
	SECTION I SECTIONS UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.500.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	300.000
	Total de la 4ème partie	1.800.000
	Total du titre III	1.800.000
	Total de la sous-section I	1.800.000
	Total de la section I	1.800.000
	Total des crédits ouverts	1.800.000

Décret exécutif n° 21-391 du 6 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 13 octobre 2021 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère de l'agriculture et du développement rural.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu l'ordonnance n° 21-07 du 27 Chaoual 1442 correspondant au 8 juin 2021 portant loi de finances complémentaire pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 21-21 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de l'agriculture et du développement rural ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé, sur 2021, un crédit de cinq millions cinq cent mille dinars (5.500.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'agriculture et du développement rural et au chapitre n° 36-97 « Subvention à l'institut technique des élevages (ITELV) ».

- Art. 2. Il est ouvert, sur 2021, un crédit de cinq millions cinq cent mille dinars (5.500.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'agriculture et du développement rural et au chapitre n° 34-04 « Administration centrale Charges annexes ».
- Art. 3. Le ministre des finances et le ministre de l'agriculture et du développement rural, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 13 octobre 2021.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du directeur des relations extérieures et de l'animation scientifique à l'institut national d'études de stratégie globale.

Par décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de directeur des relations extérieures et de l'animation scientifique à l'institut national d'études de stratégie globale, exercées par M. Noureddine Merkiche, sur sa demande.

Décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin aux fonctions d'un directeur d'études à l'organe national de prévention et de lutte contre la corruption.

Par décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de directeur d'études à l'organe national de prévention et de lutte contre la corruption, exercées par M. Azedine Gaoua, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du délégué local du médiateur de la République à la wilaya de Annaba.

Par décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021, il est mis fin, à compter du 21 août 2021, aux fonctions de délégué local du médiateur de la République à la wilaya de Annaba, exercées par M. Maamoun Soussa, décédé.

Décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin aux fonctions d'un chargé de mission auprès des services du Premier ministre.

Par décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de chargé de mission auprès des services du Premier ministre, exercées par M. Hocine Ambes.

Décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin aux fonctions de sous-directrices au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de sous-directrices au ministère des finances, exercées par Mmes.:

- Hayet-Amel Ouzini, sous-directrice des statistiques de la prévision réelle à la direction générale de la prévision et des politiques, à compter du 6 juin 2021, pour suppression de structure ;
- Nadia Benyoucef, sous-directrice de la coopération et des relations économiques avec les organismes multilatéraux spécialisés ou de développement, à la direction générale des relations économiques et financières extérieures, admise à la retraite.

Décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à l'ex-ministère des affaires étrangères.

Par décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur de l'Afrique Occidentale et Centrale à l'ex-ministère des affaires étrangères exercées par M. Abdelkarim Aït Abdeslam, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice à l'ex-ministère de l'intérieur et des collectivités locales.

Par décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de sous-directrice des élus et du contrôle des actes locaux à l'ex-ministère de l'intérieur et des collectivités locales exercées par Mme. Chahinez Zouaghi, appelée à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du directeur du centre de recherche en mécanique.

Par décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de directeur du centre de recherche en mécanique, exercées par M. Salim Boukebbab.

Décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du directeur du centre de recherche scientifique et technique en anthropologie sociale et culturelle.

Par décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de directeur du centre de recherche scientifique et technique en anthropologie sociale et culturelle, exercées par M. Djilali El Mestari.



Décret présidentiel du 3 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 10 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du directeur de la communication, des publications, de la documentation et des archives au Conseil national économique, social et environnemental.

Par décret présidentiel du 3 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 10 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de directeur de la communication, des publications, de la documentation et des archives au Conseil national économique, social et environnemental, exercées par M. Abdelmalek Tebboub.



Décret présidentiel du 3 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 10 octobre 2021 mettant fin aux fonctions d'un directeur d'études à l'ex-Conseil national économique et social.

Par décret présidentiel du 3 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 10 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de directeur d'études à l'ex-Conseil national économique et social, exercées par M. Mourad Bendjellal.

Décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin aux fonctions d'une chargée d'études et de synthèse au secrétariat administratif et technique du Conseil supérieur de la langue arabe.

Par décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de chargée d'études et de synthèse au secrétariat administratif et technique du Conseil supérieur de la langue arabe, exercées par Mme. Rahima Houda Ghelab, sur sa demande.

Décrets présidentiels du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 portant nomination de chargés d'études et de synthèse à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021, M. Abdelkarim Aït Abdeslam est nommé chargé d'études et de synthèse à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021, Mme. Samia Ziouane est nommée chargée d'études et de synthèse à la Présidence de la République.

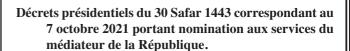
Par décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021, Mme. Chahinez Zouaghi est nommée chargée d'études et de synthèse à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021, M. Riadh Dahmani est nommé chargé d'études et de synthèse à la direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication à la Présidence de la République.



Décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 portant nomination d'un chef de division à l'organe national de prévention et de lutte contre la corruption.

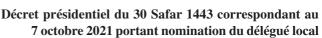
Par décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021, M. Azedine Gaoua est nommé chef de division de la coordination et de la coopération internationale à l'organe national de prévention et de lutte contre la corruption.



Par décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021, sont nommés aux services du médiateur de la République, MM.:

- Hamid Boucharef, chargé d'études et de synthèse ;
- Abderrezak Djeghdali, chef d'études.

Par décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021, M. Lazhar Bensaid est nommé chargé d'études et de synthèse aux services du médiateur de la République.



du médiateur de la République à la wilaya de Boumerdès.

Par décret présidentiel du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021, M. Ali Boussaidi est nommé délégué local du médiateur de la République à la wilaya de Boumerdès.

Décret présidentiel du 4 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 11 octobre 2021 portant nomination de chefs de sûreté de wilayas.

Par décret présidentiel du 4 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 11 octobre 2021, sont nommés chefs de sûreté aux wilayas suivantes MM.:

- Moussa Hamidi, à la wilaya d'Adrar;
- Mohammed Zouhri, à la wilaya de Béchar;
- Abdelghani Derrar, à la wilaya de Jijel;
- Hamid Benabdelmalek, à la wilaya de Mostaganem ;
- Mohamed Filali, à la wilaya d'El Bayadh;
- Mouloud Mehailia, à la wilaya de Boumerdès ;
- Yahia Karou, à la wilaya de Tipaza;
- M'Hamed Bouralia, à la wilaya de Naâma;
- Messaoud Chouaib, à la wilaya de Timimoun ;
- Abderazak Meziani, à la wilaya de Bordj Badji Mokhtar;
 - Ahmed El Hachemi, à la wilaya de Ouled Djellal;
 - Rachid Chala, à la wilaya de Béni Abbès;
 - Kaddour Djareddir, à la wilaya de In Salah;
 - Abdellouaheb Belouniss, à la wilaya de In Guezzam ;
 - Amar Belhamri, à la wilaya de Djanet;
 - Ahmed Said Mansour, à la wilaya d'El Meghaier ;
 - Hakim Bensafia, à la wilaya d'El Meniaâ.

Décret présidentiel du 3 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 10 octobre 2021 portant nomination d'un directeur d'études au secrétariat administratif et technique du Conseil supérieur de la langue arabe.

Par décret présidentiel du 3 Rabie El Aouel 1443 correspondant au 10 octobre 2021, M. Mourad Abbas est nommé directeur d'études au secrétariat administratif et technique du Conseil supérieur de la langue arabe.

Décrets exécutifs du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin aux fonctions de sous-directeurs à l'ex-ministère de l'énergie.

Par décret exécutif du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de sous-directrices à l'ex-ministère de l'énergie, exercées par Mmes. :

- Nadia Tobal, sous-directrice des études ;
- Nawel Lamrani, sous-directrice de la gestion des produits sensibles;
- Hanane Asmani, sous-directrice de la réglementation générale;

appelées à exercer d'autres fonctions.

Par décret exécutif du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021, il est mis fin, à compter du 21 février 2021, aux fonctions de sous-directeur de la sécurité industrielle et du contrôle technique à l'ex-ministère de l'énergie, exercées par M. Lies Bounadjat, pour suppression de structure.

Décret exécutif du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin à des fonctions au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret exécutif du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, exercées par Mmes. et MM.:

- Noureddine Zeid, directeur d'études ;
- El-Hadj Kamli, directeur du budget, des moyens et du contrôle de gestion;
- Assia Sahraoui, directrice de l'amélioration du cadre de vie des étudiants et de l'animation en milieu universitaire ;
- Abdelhakim Djebrani, directeur du développement et de la prospective;
- M'Hamed Benali, directeur des diplômes, des équivalences et de la documentation universitaire ;
 - Bachir Deroues, inspecteur;
- Mourad Abdat, inspecteur à l'inspection générale de la pédagogie;
- Fattoum Kharchi, inspectrice à l'inspection générale de la pédagogie;
- Mohand Allouche, sous-directeur de la tutelle pédagogique et de la formation supérieure assurée par les établissements de droit privé ;
- Karim Khecheni, sous-directeur de la coopération multilatérale;
- Mohammed Laggoune, sous-directeur des systèmes de support à la connaissance;
- Rachid Lafri, sous- directeur du contrôle et de la veille juridique ;
- Fatah Mansour Khodja, sous-directeur du budget et de la comptabilité ;
- Mama Lafjah, sous-directrice de la coopération bilatérale;
- Karima Belhaouchet, sous-directrice de la formation, du perfectionnement à l'étranger et de l'insertion;
- Omar Laoufi, sous-directeur de la prospective et de la planification;
- Nacera Khemissa, sous-directrice de la documentation pédagogique et scientifique;
- Aldjia Si-Mohamed, sous-directrice de la programmation et du financement de l'investissement ;
- Djamila Marhoum, sous-directrice de la formation, du perfectionnement et du recyclage;
- Saliha Laouici, sous-directrice des conditions d'étude et de vie des étudiants;
- Abdelhakim Aitzai, sous-directeur des écoles hors université:
- Faiza Kouider El-Ouahed, sous-directrice des enseignements;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Décret exécutif du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet du ministre de la formation et de l'enseignement professionnels.

Par décret exécutif du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de chef de cabinet du ministre de la formation et de l'enseignement professionnels, exercées par M. Rachid Boulakroune, admis à la retraite.

____★____

Décret exécutif du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du directeur général de l'établissement public de transport urbain de Djelfa.

Par décret exécutif du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021, il est mis fin, à compter du 23 juin 2021, aux fonctions de directeur général de l'établissement public de transport urbain de Djelfa, exercées par M. Salem Ben Yattou.

Décret exécutif du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du directeur des transports à la wilaya de Saïda.

Par décret exécutif du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021, il est mis fin, à compter du 23 juin 2021, aux fonctions de directeur des transports à la wilaya de Saïda, exercées par M. Abdenasser Baaziz.



Décret exécutif du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 mettant fin aux fonctions du directeur de la santé et de la population à la wilaya de Guelma.

Par décret exécutif du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021, il est mis fin aux fonctions de directeur de la santé et de la population à la wilaya de Guelma, exercées par M. Tahar Rahmani.



Décret exécutif du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 portant nomination au ministère de l'énergie et des mines.

Par décret exécutif du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021, sont nommés au ministère de l'énergie et des mines Mmes. et MM. :

- Hanane Asmani, directrice d'études ;
- Nawel Lamrani, chargée d'études et de synthèse ;

- Nadia Tobal, directrice des études économiques et des statistiques;
- Amir Amirali, directeur de la réglementation et des études juridiques ;
- Younes Kerchouche, sous-directeur des moyens généraux;
- Sofiane Ouffa, sous-directeur des relations multilatérales.

Décret exécutif du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 portant nomination au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret exécutif du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021, sont nommés au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Mmes. et MM. :

- Noureddine Zeid, chargé d'études et de synthèse ;
- Bachir Deroues, chargé d'études et de synthèse ;
- Fattoum Kharchi, inspectrice à l'inspection générale ;
- M'Hamed Benali, inspecteur à l'inspection générale ;
- Mourad Abdat, inspecteur à l'inspection générale;
- Assia Sahraoui, directrice de la vie estudiantine ;
- El-Hadj Kamli, directeur des moyens, du patrimoine et des contrats ;
 - Abdelhakim Djebrani, directeur des finances ;
- Fatah Mansour Khodja, sous-directeur du budget de fonctionnement ;
- Saliha Laouici, sous-directrice des conditions d'études et de vie des étudiants;
- Rachid Lafri, sous- directeur du contrôle et de la veille juridique ;
- Mama Lafjah, sous-directrice du partenariat universitaire et de recherche ;
- Karim Khecheni, sous-directeur des étudiants étrangers;
- Karima Belhaouchet, sous-directrice de la mobilité des étudiants et des personnels;
- Mohammed Laggoune, sous-directeur des systèmes de support à la connaissance et du numérique;
- Omar Laoufi, sous-directeur des statistiques et de l'analyse;
- Aldjia Si-Mohamed, sous-directrice du budget d'équipement;
 - Djamila Marhoum, sous-directrice des cadres ;
- Faiza Kouider El-Ouahed, sous-directrice de l'enseignement du premier cycle;

- Nacera Khemissa, sous-directrice des établissements privés de formation supérieure;
- Abdelhakim Aitzai, sous-directeur des écoles supérieures;
- Mohand Allouche, sous-directeur de la tutelle pédagogique.

Décret exécutif du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021 portant nomination à l'université de Relizane.

Par décret exécutif du 30 Safar 1443 correspondant au 7 octobre 2021, sont nommés à l'université de Relizane, MM.:

— Mohamed Mokeddem, vice-recteur, chargé de la formation supérieure, la formation continue et les diplômes ;

- Boudaoud Brahimi, vice-recteur chargé de l'animation et la promotion de la recherche scientifique, les relations extérieures et la coopération ;
- Maâmar Djilali Beida, vice-recteur chargé du développement, la prospective et l'orientation;
- Djilali Baghdadi, doyen de la faculté des sciences et de la technologie;
 - Beghachem Zeggai, doyen de la faculté de droit ;
- Mohamed Rebai, doyen de la faculté des sciences sociales et humaines;
- Soufyane Bouguetaia, doyen de la faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion;
- Benabdallah Meflah, doyen de la faculté des lettres et des langues.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Arrêté interministériel du 28 Safar 1443 correspondant au 5 octobre 2021 mettant fin au détachement d'un magistrat auprès du ministère de la défense nationale, en qualité de président de la chambre d'accusation à la Cour d'appel militaire d'Oran/2ème région militaire.

Par arrêté interministériel du 28 Safar 1443 correspondant au 5 octobre 2021, il est mis fin, à compter du 21 octobre 2021, au détachement de M. Hadj Ahmed Benhamdada, auprès du ministère de la défense nationale, en qualité de président de la chambre d'accusation à la Cour d'appel militaire d'Oran/2ème région militaire.



Arrêté interministériel du 28 Safar 1443 correspondant au 5 octobre 2021 mettant fin au détachement d'un magistrat auprès du ministère de la défense nationale, en qualité de président du tribunal militaire d'Oran/2ème région militaire.

Par arrêté interministériel du 28 Safar 1443 correspondant au 5 octobre 2021, il est mis fin, à compter du 21 octobre 2021, au détachement de M. Abderrahmane Laaz, auprès du ministère de la défense nationale, en qualité de président du tribunal militaire d'Oran/2ème région militaire.

Arrêté interministériel du 28 Safar 1443 correspondant au 5 octobre 2021 portant détachement d'un magistrat auprès du ministère de la défense nationale, en qualité de président de la chambre d'accusation à la Cour d'appel militaire d'Oran/2ème région militaire.

Par arrêté interministériel du 28 Safar 1443 correspondant au 5 octobre 2021, M. Abderrahmane Laaz, est détaché, auprès du ministère de la défense nationale, en qualité de président de la chambre d'accusation à la Cour d'appel militaire d'Oran/2ème région militaire, pour une durée d'une (1) année, à compter du 22 octobre 2021.



Arrêté interministériel du 28 Safar 1443 correspondant au 5 octobre 2021 portant détachement d'un magistrat auprès du ministère de la défense nationale, en qualité de président du tribunal militaire d'Oran/2ème région militaire.

Par arrêté interministériel du 28 Safar 1443 correspondant au 5 octobre 2021, M. Anas Kerrouche, est détaché, auprès du ministère de la défense nationale, en qualité de président du tribunal militaire d'Oran/2ème région militaire, pour une durée d'une (1) année, à compter du 22 octobre 2021.

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté interministériel du 5 Safar 1443 correspondant au 12 septembre 2021 modifiant et complétant l'arrêté interministériel du 22 juin 1985 fixant le répertoire des collectivités territoriales, institué par les dispositions de l'article 1er du décret n° 85-20 du 2 février 1985.

Le ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire,

Le ministre des finances,

Vu la loi n° 84-09 du 4 février 1984, modifiée et complétée, relative à l'organisation territoriale du pays ;

Vu le décret législatif n° 94-01 du 3 Chaâbane 1414 correspondant au 15 janvier 1994 relatif au système statistique;

Vu la loi n° 11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011, modifiée et complétée, relative à la commune ;

Vu la loi n° 12-07 du 28 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 21 février 2012 relative à la wilaya ;

Vu le décret n° 85-20 du 2 février 1985 instituant le répertoire des collectivités territoriales : wilayas – communes, notamment ses articles 4 et 7 ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances :

Vu le décret exécutif n° 18-331 du 14 Rabie Ethani 1440 correspondant au 22 décembre 2018 fixant les attributions du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté interministériel du 22 juin 1985, modifié et complété, fixant le répertoire des collectivités territoriales, institué par les dispositions de l'article 1er du décret n° 85-20 du 2 février 1985;

Arrêtent:

Article 1er. — L'annexe de l'arrêté interministériel du 22 juin 1985 fixant le répertoire des collectivités territoriales, institué par les dispositions de l'article 1er du décret n° 85-20 du 2 février 1985 susvisé, est modifiée et complétée, conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 5 Safar 1443 correspondant au 12 septembre 2021.

Le ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire Le ministre des finances

Kamal BELDJOUD

Aïmene BENABDERRAHMANE

ANNEXE

LISTE DES WILAYAS

WILAYAS	NUMEROS DE CODE	
Sans changement		
Timimoun	49	
Bordj Badji Mokhtar	50	
Ouled Djellal	51	
Béni Abbès	52	
In Salah	53	
In Guezzam	54	
Touggourt	55	
Djanet	56	
El Meghaier	57	
El Meniaâ	58	

WILAYA D'ADRAR

N° DE CODE: 01

NOMBRE DE COMMUNES: 16

COMMUNES	NUMEROS DE CODE	SIEGES
Adrar	0101	Adrar
Tamest	0102	Lahmer
Reggane	0104	Tinoulef
In Zeghmir	0105	Tidmaïne
Tit	0106	Tit
Tsabit	0108	Bentalha
Zaouiet Kounta	0111	Zaouiet Kounta
Aoulef	0112	Ouamanat
Timekten	0113	Iner
Tamantit	0114	Tamantit
Fenoughil	0115	Zaouiet Sidi Abdelkader
Sali	0118	Bab Allah
Akabli	0119	Erg Chech
Ouled Ahmed Timmi	0121	Ouled Brahim
Bouda	0122	Ben Draou
Sebaâ	0126	Sebaâ

WILAYA DE CHLEF A LA WILAYA DE BEJAIA : SANS CHANGEMENT WILAYA DE BISKRA

N° DE CODE: 07

NOMBRE DE COMMUNES: 27

COMMUNES	NUMEROS DE CODE	SIEGES
Biskra	0701	Biskra
Oumach	0702	Oumach
Branis	0703	Branis
Chetma	0704	Chetma
Sidi Okba	0711	Sidi Okba
M'Chounèche	0712	M'Chounèche

WILAYA DE BISKRA (suite)

COMMUNES	NUMEROS DE CODE	SIEGES
El Haouch	0713	El Haouch
Aïn Naga	0714	Aïn Naga
Zeribet El Oued	0715	Zeribet El Oued
El Feidh	0716	El Feidh
El Kantara	0717	El Kantara
Aïn Zaâtout	0718	Aïn Zaâtout
El Outaya	0719	El Outaya
Djemorah	0720	Djemorah
Tolga	0721	Tolga
Lioua	0722	Lioua
Lichana	0723	Lichana
Ourlal	0724	Ourlal
M'Lili	0725	M'Lili
Foughala	0726	Foughala
Bordj Ben Azzouz	0727	Bordj Ben Azzouz
M'Ziraâ	0728	M'Ziraâ
Bouchagroun	0729	Bouchagroun
Mekhadma	0730	Mekhadma
El Ghrous	0731	El Ghrous
El Hadjeb	0732	El Hadjeb
Khenguet Sidi Nadji	0733	Khenguet Sidi Nadji

WILAYA DE BECHAR N° DE CODE : 08 NOMBRE DE COMMUNES : 11

COMMUNES	NUMEROS DE CODE	SIEGES
Béchar	0801	Béchar
Erg Ferradj	0802	Erg Ferradj
Meridja	0804	Meridja
Lahmar	0806	Lahmar
Mechraâ Houari Boumediène	0809	Mechraâ Houari Boumediène
Kenadsa	0810	Kenadsa
Taghit	0813	Taghit
Boukaïs	0815	Boukaïs
Mogheul	0816	Mogheul
Abadla	0817	Abadla
Béni Ounif	0821	Béni Ounif

WILAYA DE BLIDA A LA WILAYA DE BOUIRA : SANS CHANGEMENT WILAYA DE TAMENGHASSET

N° DE CODE : 11

NOMBRE DE COMMUNES: 5

COMMUNES	NUMEROS DE CODE	SIEGES
Tamenghasset	1101	Tamenghasset
Abalessa	1102	Abalessa
Idlès	1105	Idlès
Tazrouk	1106	Tazrouk
In Amguel	1109	In Amguel

WILAYA DE TEBESSA A LA WILAYA DE MASCARA : SANS CHANGEMENT WILAYA DE OUARGLA $N^{\circ} \ DE \ CODE : 30$

NOMBRE DE COMMUNES: 8

COMMUNES	NUMEROS DE CODE	SIEGES
Ouargla	3001	Ouargla
Aïn Beïda	3002	Aïn Beïda
N'Goussa	3003	N'Goussa
Hassi Messaoud	3004	Hassi Messaoud
Rouissat	3005	Rouissat
Sidi Khouiled	3011	Sidi Khouiled
Hassi Ben Abdelah	3012	Hassi Ben Abdelah
El Borma	3021	El Borma

WILAYA D'ORAN A LA WILAYA D'EL BAYADH : SANS CHANGEMENT WILAYA D'ILLIZI

N° DE CODE: 33

NOMBRE DE COMMUNES: 4

COMMUNES	NUMEROS DE CODE	SIEGES
Illizi	3301	Illizi
Deb Deb	3303	Deb Deb
Bordj Omar Driss	3304	Bordj Omar Driss
In Amenas	3306	In Amenas

WILAYA DE BORDJ BOU ARRERIDJ A LA WILAYA DE TISSEMSILT : SANS CHANGEMENT WILAYA D'EL OUED

N° DE CODE: 39

NOMBRE DE COMMUNES: 22

COMMUNES	NUMEROS DE CODE	SIEGES
El Oued	3901	El Oued
Robbah	3902	Robbah
Oued El Alenda	3903	Oued El Alenda
Bayadha	3904	Bayadha
Nakhla	3905	Nakhla
Guemar	3906	Guemar
Kouinine	3907	Kouinine
Reguiba	3908	Reguiba
Hamraïa	3909	Hamraïa
Taghzout	3910	Taghzout
Debila	3911	Debila
Hassani Abdelkrim	3912	Hassani Abdelkrim
Hassi Khelifa	3913	Hassi Khelifa
Taleb Larbi	3914	Taleb Larbi
Douar El Ma	3915	Douar El Ma
Sidi Aoun	3916	Sidi Aoun
Trifaoui	3917	Trifaoui
Magrane	3918	Magrane
Beni Guecha	3919	Beni Guecha
Ourmas	3920	Ourmas
El Ogla	3925	El Ogla
Mih Ouensa	3926	Mih Ouensa

WILAYA DE KHENCHELA A LA WILAYA D'AIN TIMOUCHENT : SANS CHANGEMENT WILAYA DE GHARDAÏA N° DE CODE : 47 NOMBRE DE COMMUNES : 10

COMMUNES NUMEROS DE CODE **SIEGES** Ghardaïa 4701 Ghardaïa Dhayet Ben Dhahoua 4703 Dhayet Ben Dhahoua Berriane 4704 Berriane Metlili 4705 Metlili El Guerrera 4706 El Guerrera El Atteuf 4707 El Atteuf Zelfana 4708 Zelfana Sebseb 4709 Sebseb Bounoura 4710 Bounoura Mansoura 4713 Mansoura nouvelle

WILAYA DE RELIZANE : SANS CHANGEMENT WILAYA DE TIMIMOUN N° DE CODE : 49

NOMBRE DE COMMUNES: 10

COMMUNES	NUMEROS DE CODE	SIEGES
Timimoun	4901	Timimoun
Charouine	4902	Charouine
Ksar Keddour	4903	Ksar Keddour
Ouled Saïd	4904	Ouled Saïd
Tinerkouk	4905	Zaouiat Debbagh
Deldoul	4906	Ouled Abbou
Metarfa	4907	Ouled Mahmoud
Aougrout	4908	Tiberghamine
Talmine	4909	Boukezine
Ouled Aïssa	4910	Ouled Aïssa

WILAYA DE BORDJ BADJI MOKHTAR

N° DE CODE: 50

NOMBRE DE COMMUNES: 2

COMMUNES	NUMEROS DE CODE	SIEGES
Bordj Badji Mokhtar	5001	Bordj Badji Mokhtar
Timiaouine	5002	Timiaouine

WILAYA D'OULED DJELLAL N° DE CODE : 51

NOMBRE DE COMMUNES: 6

COMMUNES	NUMEROS DE CODE	SIEGES
Ouled Djellal	5101	Ouled Djellal
Ras El Miaâd	5102	Ras El Miaâd
Besbes	5103	Besbes
Sidi Khaled	5104	Sidi Khaled
Doucen	5105	Doucen
Chaïba	5106	Chaïba

WILAYA DE BENI ABBES

N° DE CODE : 52

NOMBRE DE COMMUNES: 10

COMMUNES	NUMEROS DE CODE	SIEGES
Béni Abbès	5201	Béni Abbès
Ouled Khodeir	5202	Ouled Khodeir
Timoudi	5203	Timoudi
Béni Ikhlef	5204	Béni Ikhlef
Igli	5205	Igli
Tabelbala	5206	Tabelbala
El Ouata	5207	El Ouata
Kerzaz	5208	Kerzaz
Ksabi	5209	Ksabi
Tamtert	5210	Tamtert

WILAYA D'IN SALAH N° DE CODE : 53

NOMBRE DE COMMUNES: 3

COMMUNES	NUMEROS DE CODE	SIEGES
In Salah	5301	In Salah
In Ghar	5302	In Ghar
Foggaret Ezzaouia	5303	Foggaret Ezzaouia

WILAYA D'IN GUEZZAM N° DE CODE : 54

NOMBRE DE COMMUNES: 2

COMMUNES	NUMEROS DE CODE	SIEGES
In Guezzam	5401	In Guezzam
Tin Zaouatine	5402	Tin Zaouatine

WILAYA DE TOUGGOURT N° DE CODE : 55 NOMBRE DE COMMUNES : 13

COMMUNES	NUMEROS DE CODE	SIEGES
Touggourt	5501	Touggourt
Blidat Ameur	5502	Blidat Ameur
Tebesbest	5503	Tebesbest
Nezla	5504	Nezla
Zaouia El Abidia	5505	Zaouia El Abidia
Sidi Slimane	5506	Sidi Slimane
El Hadjira	5507	El Hadjira
Taibet	5508	Taibet
Tamacine	5509	Tamacine
Benaceur	5510	Benaceur
M'Naguar	5511	M'Naguar
Megarine	5512	Megarine
El Allia	5513	El Allia

WILAYA DE DJANET N° DE CODE : 56 NOMBRE DE COMMUNES : 2

COMMUNES	NUMEROS DE CODE	SIEGES
Djanet	5601	Djanet
Bordj El Haouasse	5602	Bordj El Haouasse

WILAYA D'EL MEGHAIER N° DE CODE : 57 NOMBRE DE COMMUNES : 8

COMMUNES	NUMEROS DE CODE	SIEGES
El Meghaier	5701	El Meghaier
Still	5702	Still
M'Rara	5703	M'Rara
Sidi Khelil	5704	Sidi Khelil
Tendla	5705	Tendla
Djamaâ	5706	Djamaâ
Oum Toyour	5707	Oum Toyour
Sidi Amrane	5708	Sidi Amrane

WILAYA D'EL MENIAA N° DE CODE : 58 NOMBRE DE COMMUNES : 3

COMMUNES	NUMEROS DE CODE	SIEGES
El Meniaâ	5801	El Meniaâ
Hassi Fehal	5802	Hassi Fehal
Hassi El Gara	5803	Hassi El Gara

Arrêté du 19 Safar 1443 correspondant au 26 septembre 2021 complétant l'arrêté du 7 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 29 décembre 2014 fixant les caractéristiques techniques des documents d'état civil.

Le ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 portant nomination des membres de Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 14-75 du 17 Rabie Ethani 1435 correspondant au 17 février 2014 fixant la liste des documents d'état civil ;

Vu le décret exécutif n° 15-315 du 28 Safar 1437 correspondant au 10 décembre 2015 relatif à la délivrance des copies de documents d'état civil, par voie électronique ;

Vu l'arrêté du 7 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 29 décembre 2014 fixant les caractéristiques techniques des documents d'état civil ;

Arrête:

Article 1er. — Les dispositions de l'arrêté du 7 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 29 décembre 2014 susvisé, sont complétées par un *article 5 bis* rédigé comme suit :

- « Art. 5 bis. Les copies des documents d'état civil délivrées par voie électronique sont authentifiées par un certificat électronique qualifié, délivré par le tiers de confiance du ministère chargé de l'intérieur. Elles sont distinguées, notamment par :
 - 1) la mention « copie électronique » ;
- 2) un code (QR) permettant la lecture rapide et l'authentification du document.
- Art. 2. Les caractéristiques techniques des copies des documents d'état civil délivrées par voie électronique sont fixées en annexe jointe au présent arrêté.
- Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 19 Safar 1443 correspondant au 26 septembre 2021.

Kamal BELDJOUD.

ANNEXE

Caractéristiques techniques des copies des documents d'état civil délivrées par voie électronique

En haut du document :

Au milieu, sur la même ligne, avec des marges égales des deux (2) côtés, la mention « République algérienne démocratique et populaire ».

A droite du document, les mentions :

- « ministère de l'intérieur et des collectivités locales » ;
- « registre national automatisé d'état civil » ;
- « numéro d'acte ».

Au milieu du document :

- la dénomination correspondant à l'objet du document, avec des marges égales des deux (2) côtés ;
 - la mention « copie électronique » ;
 - le contenu du document ;
 - les mentions marginales ;
 - espace réservé aux lieu et date d'établissement de l'acte.

En bas du document

A droite:

- la mention « écriture du nom et prénom(s) en caractères latins » :
- la mention « extrait de registre national automatisé d'état civil » ;
 - référence du document.

A gauche:

• Un espace réservé au code (QR).

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES

Arrêté du 16 Safar 1443 correspondant au 23 septembre 2021 modifiant l'arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 fixant le règlement technique relatif aux spécifications techniques de maintenance des ouvrages de transport de l'électricité.

Le ministre de l'énergie et des mines,

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 06-430 du 5 Dhou El Kaâda 1427 correspondant au 26 novembre 2006, modifié et complété, fixant les règles techniques de conception, d'exploitation et d'entretien du réseau de transport de l'électricité;

Vu le décret exécutif n° 21-239 du 19 Chaoual 1442 correspondant au 31 mai 2021 fixant les attributions du ministre de l'énergie et des mines ;

Vu l'arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 fixant le règlement technique relatif aux spécifications techniques de maintenance des ouvrages de transport de l'électricité;

Arrête:

Article 1er. — Les *annexes 1* et 2 annexées à l'original de l'arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 fixant le règlement technique relatif aux spécifications techniques de maintenance des ouvrages de transport de l'électricité, sont remplacées par les *annexes 1* et 2 annexées à l'original du présent arrêté.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

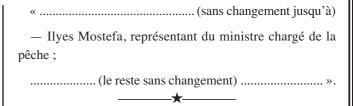
Fait à Alger, le 16 Safar 1443 correspondant au 23 septembre 2021.

Mohamed ARKAB.

MINISTERE DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS

Arrêté du 9 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 19 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 10 Rabie Ethani 1437 correspondant au 20 janvier 2016 fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'agence nationale des fréquences.

Par arrêté du 9 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 19 juillet 2021, l'arrêté du 10 Rabie Ethani 1437 correspondant au 20 janvier 2016 fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'agence nationale des fréquences, est modifié comme suit :



Arrêté du 20 Safar 1443 correspondant au 27 septembre 2021 portant délégation de signature au sous-directeur des moyens généraux.

Le ministre de la poste et des télécommunications,

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 20-178 du 14 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 6 juillet 2020 fixant les attributions du ministre de la poste et des télécommunications ;

Vu le décret exécutif n° 20-179 du 14 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 6 juillet 2020 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la poste et des télécommunications ;

Vu le décret exécutif n° 21-282 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 22 Ramadhan 1442 correspondant au 4 mai 2021 portant nomination de M. Ammar Chott, sous-directeur des moyens généraux au ministère de la poste et des télécommunications ;

Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Ammar Chott, sous-directeur des moyens généraux, à l'effet de signer, au nom du ministre de la poste et des télécommunications, tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Safar 1443 correspondant au 27 septembre 2021.

Karim BIBI-TRIKI.

MINISTERE DES RESSOURCES EN EAU ET DE LA SECURITE HYDRIQUE

Arrêté du 12 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 23 juin 2021 modifiant l'arrêté du 25 Chaoual 1438 correspondant au 19 juillet 2017 portant composition des membres du comité du bassin hydrographique « Algérois-Hodna-Soummam ».

Par arrêté du 12 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 23 juin 2021, l'arrêté du 25 Chaoual 1438 correspondant au 19 juillet 2017, modifié, portant composition des membres du comité du bassin hydrographique « Algérois-Hodna-Soummam », est modifié comme suit :

« le comité présidé par M. Ladjal Farid, représentant du ministre chargé des ressources en eau, est composé des membres suivants :

Machouk Mohamed, représentant du ministre chargé

Au titre de l'administration, Mme. et MM. :

des collectivités locales;

(sans changement);
(sans changement);
(sans changement);
- Zemmouri Karim, représentant du ministre chargé de l'aménagement du territoire ;
(sans changement);
 Bensemmane Radia, représentante du ministre chargé de la santé;
(le reste sans changement)
Au titre des collectivités territoriales, MM. :
— Ben Badi Ali, représentant de la wilaya de Tipaza;
 Bechani Nasserddine, représentant de la wilaya de Médéa;
— Benhouria Mourad, représentant de la wilaya de Bordj Bou Arréridj ;
- Allouche Abdelkarim, représentant de la wilaya de Blida ;
— Abbas Kamel, représentant de la wilaya de Boumerdès ;
- Hamadouche Mohamed, représentant de la wilaya de Djelfa ;
(sans changement);
— Boukercha Kamel, représentant de la wilaya d'Alger;
— Mezarket Belaid, représentant de la wilaya de Béjaïa ;
— Beghoura Nabil, représentant de la wilaya de M'Sila ;
— Smail Abdelkarim, représentant de la wilaya de Bouira.
(le reste sans changement)».

Arrêté du 12 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 23 juin 2021 modifiant l'arrêté du 25 Chaoual 1438 correspondant au 19 juillet 2017 portant composition des membres du comité du bassin hydrographique « Constantinois-Seybousse-Mellègue ».

Par arrêté du 12 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 23 juin 2021, l'arrêté du 25 Chaoual 1438 correspondant au 19 juillet 2017, modifié, portant composition des membres du comité du bassin hydrographique « Constantinois-Seybousse-Mellègue », est modifié comme suit :

« le comité présidé par M. Bougueroua Omar, représentant du ministre chargé des ressources en eau, est composé des membres suivants :

Au titre de l'administration, Mme. MM. :

- Boutata Hafid, représentant du ministre chargé des collectivités locales;
- Messikh Karima, représentante du ministre chargé des finances;

_	 (sans changement)	•••••
_	 (sans changement)	
_	 (sans changement)	

- Ben Seradj Djamel Eddine, représentant du ministre chargé de l'agriculture;
- Daas Mohamed Adil, représentant du ministre chargé de la santé;
- Manseur Abdelmadjid, représentant du ministre chargé de l'éducation nationale;

(16	e reste sans	changement)	».
-----	--------------	-------------	----

Au titre des collectivités territoriales, Mmes. MM. :

- Bouacha Ben Ouareth, représentant de la wilaya de Souk Ahras;
- Graiche Noureddine, représentant de la wilaya de Guelma;
- Arabi Abderahman, représentant de la wilaya de Tébessa;
- Bougoffa Amina, représentante de la wilaya de Constantine;
 - Djoudi Bensalah, représentant de la wilaya de Batna;
 - Gasmi Ramdane, représentant de la wilaya de Skikda;
 - Briki Djamila, représentante de la wilaya de Annaba;
 - Chebri Abdelkrim, représentant de la wilaya de Sétif;
 - Mechati Mostefa, représentant de la wilaya de Jijel;
- Latrache Djamel, représentant de la wilaya de Khenchela;
- Lecheheb Messaoud, représentant de la wilaya de Mila;

- Azza Abdelhamid, représentant de la wilaya d'Oum El Bouaghi;
- Mokhnache Abdel Nacer, représentant de la wilaya d'El Tarf.

Au titre des organismes de gestion des services de l'eau, MM :

- Mokrani Kamel, représentant de l'agence nationale des barrages et transferts;
 - Kasmi Kamel, représentant de l'algérienne des eaux ;
- Hireche Hakim, représentant de l'office national de l'assainissement;
- Labadlia Redouane, représentant de l'office national de l'irrigation et du drainage ;

 (le reste san	s changement)	».
	_	

Arrêté du 12 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 23 juin 2021 modifiant l'arrêté du 25 Chaoual 1438 correspondant au 19 juillet 2017 portant composition des membres du comité du bassin hydrographique « Oranie-Chott Chergui ».

Par arrêté du 12 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 23 juin 2021, l'arrêté du 25 Chaoual 1438 correspondant au 19 juillet 2017, modifié, portant composition des membres du comité du bassin hydrographique « Oranie-Chott Chergui », est modifié comme suit :

« le comité présidé par Mme. Lehtihat Lamia, représentante du ministre chargé des ressources en eau, est composé des membres suivants :

Au titre de l'administration, Mme. et MM. :

 Mahmoudi Ahmed, 	représentant du	ministre	chargé d	les
collectivités locales :				

;
(sans changement);
 Djaballah Farid, représentant du ministre chargé de l'industrie;

- (sans changement)

Au titre des collectivités territoriales, Mme. et MM. :

- Labgaa Moussa, représentant de la wilaya d'Oran ;
- Bessayah Halim, représentant de la wilaya de Mascara;
- Hedjiedj Boualem, représentant de la wilaya de Aïn Témouchent;

- Hafsi El Kaima, représentante de la wilaya de Naâma ;
- Barkelit Laid, représentant de la wilaya de Sidi Bel Abbès;
- Zeghb Elkhoukh M'Hamed, représentant de la wilaya de Saïda;
 - Belaid Rachid, représentant de la wilaya de Tlemcen;
- Bouziane Abdelkader, représentant de la wilaya de Mostaganem.

Au titre des organismes de gestion des services de l'eau, MM. :

_	(sans changement)	;
_	(sans changement)	;
_	(sans changement)	;

 Nedjai Mohamed, représentant de l'office national de l'irrigation et du drainage.

Au titre des organisations professionnelles, MM.:

_		(sans	changement)	
	•••••	(Build	changement)	

- Ben Ahmed Belkhir, représentant de la chambre nationale de la pêche et de l'aquaculture de la wilaya d'Oran;
- Kouchache Miloud, représentant de la chambre de commerce et d'industrie;

 (le reste sans changement)	».
+	

Arrêté du 12 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 23 juin 2021 modifiant l'arrêté du 25 Chaoual 1438 correspondant au 19 juillet 2017 portant composition des membres du comité du bassin hydrographique « Cheliff- Zahrez ».

Par arrêté du 12 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 23 juin 2021, l'arrêté du 25 Chaoual 1438 correspondant au 19 juillet 2017, modifié, portant composition des membres du comité du bassin hydrographique « Cheliff- Zahrez », est modifié comme suit :

« le comité présidé par Mme. Frioui Noura, représentante du ministre chargé des ressources en eau, est composé des membres suivants :

Au titre de l'administration, MM. :

 Benchaib Fayçal, 	représentant du	ministre	chargé	des
collectivités locales :				

_	(sans changement)
_	(sans changement)
_	(sans changement)
_	(sans changement)

 Tahri Meyssoum, représentant du ministre chargé de l'agriculture;

 Dekouka Sid Ahmed, représentant du ministre chargé de la santé; 	
(le reste sans changement)	
Au titre des collectivités territoriales, MM. :	Barou Abdelkader, représentant du ministre chargé de
 Ray Slimane, représentant de la wilaya de Tissemsilt; 	l'aménagement du territoire ;
 Mahmoudi Khathir, représentant de la wilaya de 	(sans changement);
Tiaret;	Aroua Manel, représentante du ministre chargé de la
 Bouali Mohamed, représentant de la wilaya de Chlef; 	santé ;
 Lamri Rachid, représentant de la wilaya de Relizane ; 	(le reste sans changement)».
 Benyamina Abdelkader, représentant de la wilaya de Aïn Defla. 	Au titre des collectivités territoriales, MM. :
	Kerzazi Miloud, représentant de la wilaya d'Adrar;
Au titre des organismes de gestion des services de l'eau, MM. :	 Bouchair Ramdane, représentant de la wilaya de Ghardaïa;
;	 Ferdjeli Nadjib, représentant de la wilaya de Biskra;
;	(sans changement);
;	Tabache Mohamed, représentant de la wilaya de
 Boudjaada Saad, représentant de l'office national de l'irrigation et du drainage. 	Laghouat;
Timgation et du dramage.	Bennari Mohamed, représentant de la wilaya d'Illizi :
Au titre des organismes professionnels, MM. :	(sans changement);
;	Belmrir Djabaar, représentant de la wilaya d'El Bayadh ;
 Boudaroua Djaloul, représentant de la chambre nationale de la pêche et de l'aquaculture de la wilaya de Chlef; 	(sans changement);
	Kheddim Allal, représentant de la wilaya de Béchar;
(le reste sans changement)».	 Belanouar Habib, représentant de la wilaya de Tamenghasset.
Arrêté du 12 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 23 juin 2021 modifiant l'arrêté du 25 Chaoual 1438 correspondant au 19 juillet 2017 portant composition des membres du comité du bassin hydrographique « Sahara ».	Au titre des organismes de gestion des services de l'eau, MM. :
	— (sans changement);
	— (sans changement);
	 Djabali Fateh, représentant de l'office national de
Par arrêté du 12 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 23	l'assainissement ;
juin 2021, l'arrêté du 25 Chaoual 1438 correspondant au 19	—(sans changement)
juillet 2017, modifié, portant composition des membres du comité du bassin hydrographique « Sahara », est modifié	Au titre des organisations professionnelles, MM. :
comme suit :	Remma Salah, représentant de la chambre nationale d'agriculture;
« le comité présidé par M. Moustiri Abdelatif, représentant du ministre chargé des ressources en eau, est composé des	 Lazaar Abdelhakim, représentant de la chambre
membres suivants :	nationale de la pêche et de l'aquaculture de la wilaya de Ouargla;
Au titre de l'administration, Mmes. et MM. :	Azzi Soltane, représentant de la chambre de commerce
- Aissat Ali, représentant du ministre chargé des	et d'industrie ;
collectivités locales ;	(le reste sans changement)».